

Conseiller de territoire : l'émergence d'une figure nouvelle du développement agricole et local à partir des territoires périurbains

Roger Le Guen, Enseignant-chercheur en sociologie, ESA d'Angers ;
Claire Ruault, Sociologue, Chercheur au GERDAL, Dijon¹.

Introduction

Le traitement de la question de *l'agriculture périurbaine* – expression désormais consacrée tant par les discours savants que par les acteurs de la profession agricole – doit être situé dans un double contexte sociopolitique. D'un côté, la montée depuis 15 ans des compétences des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire et de développement économique tend à faire de l'agriculture une des dimensions importantes du développement urbain. D'un autre côté, les attentes consuméristes et citoyennes adressées aux agriculteurs sont de plus en plus associées à l'impératif de « développement durable » promu au niveau national² et européen.. Les relations qui se mettent en place entre collectivités locales et agriculteurs occupent ainsi une place particulière dans l'espace public, dans la mesure où elles sont jugées emblématiques de la capacité de ces derniers à répondre à de telles attentes. De nouveaux liens se construisent localement entre, d'une part, les politiques et les dispositifs des collectivités urbaines et, d'autre part, l'intervention des organisations professionnelles agricoles, débouchant sur la mobilisation d'agents issus des deux parties - nommés chargés de mission / conseillers ou animateurs de territoire.

La recherche action menée de 2007 à 2010, en partenariat avec les Chambres d'agriculture des Pays de la Loire, autour des villes d'Angers, Nantes et Le Mans, était centrée sur l'étude du problème suivant : *comment mettre en place des processus par lesquels les agriculteurs peuvent se constituer en interlocuteurs actifs des collectivités locales, de telle sorte que soient discutés et pris en compte les enjeux de leur profession dans la conception et la mise en œuvre de politiques locales de développement territorial ?*³

Des enquêtes sociologiques menées auprès des deux mondes sociaux en jeu, les agriculteurs et les élus locaux, ont tout d'abord apporté une meilleure connaissance de leurs dynamiques et attentes respectives. A partir des enseignements de ces travaux, un dispositif de réflexion collective des agriculteurs et de discussion des résultats auxquels ils ont abouti avec les élus politiques locaux a été mis en place sur une partie des aires périurbaines d'Angers, Le Mans et Nantes.

Le projet visait à voir comment le développement agricole local pouvait accompagner les agriculteurs, en prenant en compte la diversité des modes de production et des identités professionnelles du monde agricole en périurbain. Cette diversité est souvent envisagée par les organisations professionnelles comme une difficulté à intégrer dans leurs programmes, tandis qu'elle est mise en avant par de nombreux élus comme un atout pour répondre aux demandes urbaines. Comment et à quelles échelles organiser l'intervention? Quelles méthodes de travail mettre en place pour aider les agriculteurs à traiter les demandes urbaines et à construire un point de vue collectif capable de peser sur la définition et la mise en œuvre de politiques périurbaines ? Comment, sur cette base, organiser et conduire le dialogue avec les élus, de telle sorte que les tenants de ces deux types de points de vue puissent

¹ R. Le Guen, ESA (Ecole supérieure d'Agriculture) d'Angers : r.leguen@groupe-esa.com. C. Ruault, Groupe d'Expérimentation et de Recherche: Développement et Actions Locales : c.ruault.gerdal@wanadoo.fr.

² et que le « Grenelle de l'environnement », lancé en 2008 par l'Etat français, a mis au centre du débat et de la politique publique.

³ Cette recherche action, intitulée « Prospective agricole locale et dynamiques urbaines » (PALDU) a fait l'objet d'un financement CASDAR. Les partenaires impliqués étaient les suivants : Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), ESA d'Angers, GERDAL, Chambres départementales d'agriculture (CA) de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, Agglomérations urbaines d'Angers, du Mans et de Nantes.

discuter de leurs pratiques et de leurs modes d'action ? Dans quelle mesure les dispositifs à mettre en place sont-ils spécifiques aux territoires périurbains ? Cette expérience constitue ainsi une base de réflexion sur l'évolution du métier d'agent de développement agricole.

1. Démarche de développement agricole et dimension territoriale

Notre recherche s'est déroulée dans un contexte où les organisations professionnelles agricoles, notamment les Chambres d'agriculture, s'interrogent sur la prise en compte de la dimension territoriale dans le conseil et l'appui au développement agricole et local. Un peu partout en France, elles mettent en effet en place des activités qui tendent à se constituer autour d'une nouvelle figure de conseil, celle du *conseiller en développement local* ou *conseiller de territoire*⁴.

Certes, parallèlement à celle par filière, cette approche territorialisée du conseil n'est pas nouvelle : depuis les années 1960, le *conseiller de secteur* a longtemps été au centre des dispositifs d'intervention des Chambres. Il intervenait sur un territoire géographique déterminé (canton, petite région), auprès d'un « public » composé en principe de l'ensemble des agriculteurs – mais de fait, principalement celui des groupes de développement. Le fonctionnement de ces groupes, comme les missions spécifiques de ces conseillers, qui consistaient à la fois à appuyer leur réflexion (animation et apports de connaissances), et à répondre à leurs demandes (être « à leur service »), reposaient sur l'idée que la création de dynamiques collectives locales de type volontaire était à la base de la diffusion des connaissances et d'un certain idéal de « progrès »⁵. Les questions et domaines de préoccupations abordés et les actions menées pouvaient recouvrir des registres très variés, y compris à la marge du champ professionnel, mais ces groupes ne mobilisaient généralement qu'une minorité d'agriculteurs (de 1/10 à 1/4 d'entre eux suivant les départements). Les débats qui ont émergé dans les années 1980 ont alors conduit à une certaine mise en cause des effets du développement en termes de sélection et de concentration des exploitations, de difficultés à prendre en compte la diversité des modèles de production et à des prises de position en faveur de la diversification.

Ce type d'approche collective et localisée a été « mis en veille » dans les années 1990, du moins dans les Chambres d'Agriculture⁶, dont les services ont été recentrés sur le conseil d'entreprise et le conseil spécialisé, mais les groupes toujours inscrits dans une dimension territoriale n'ont pas pour autant disparu. Ils se sont même diversifiés dans leur composition et leurs objectifs, avec l'émergence de groupes constitués autour de nouvelles formes d'agriculture (bio, durable, par exemple) et de projets collectifs.⁷

Aujourd'hui, des enjeux essentiels auxquels se trouvent confrontés les agriculteurs concernent l'évolution de la place socio-territoriale de l'agriculture, ce qui les oblige à penser les conditions d'exercice de leurs métiers en prenant en compte les dynamiques territoriales, donc leurs spécificités, lesquelles peuvent constituer des contraintes mais aussi des atouts. Ceci va de pair avec la nécessité de mettre en place des relations avec une multiplicité d'acteurs dont les activités sont interdépendantes avec les leurs, pour discuter des modes d'action, des pratiques, des attentes des uns et des autres.

De leur côté, dans un contexte de réduction des moyens publics et de concurrence croissante entre elles, les organisations agricoles s'interrogent sur leurs missions : au service de qui travailler ? Comment répondre aux attentes des collectivités locales à l'égard du monde agricole, exprimées en termes de transformation de produits à la ferme et de vente en circuits courts, de combinaison entre activités productives et activités d'accueil, de préservation de l'environnement ? Elles sont amenées de

⁴ D'autres termes sont aussi utilisés, tels que « animateur de territoire », « animateur de bassin versant » lorsque la prise en compte des enjeux environnementaux sont une dimension prioritaire de l'approche territoriale, comme c'est le cas en Bretagne.

⁵ Voir l'article de Ruault – Lemery, 2009, « Conseil et développement en agriculture ».

⁶ Les dynamiques de groupe ont été portées de manière continue par les mouvements tels que les CIVAM, les réseaux d'agriculteurs constitués autour de propositions de modes de production bio ou durables, etc.

⁷ Voir l'analyse de H. Brives dans *Pour* n° 196-197, Mars 2008. Voir aussi dans *Conseiller en agriculture* (2006), le texte de G. Vedel : « Développement agricole et conseil aux agriculteurs, de la productivité au développement durable » et celui de B. Lemery : « Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs ».

ce fait à revoir leurs échelles d'intervention. De nouvelles tensions se manifestent, entre proximité du terrain et logiques de projets, sur le financement du développement ... Ajoutons que la prise en charge de l'accompagnement des agriculteurs par de nouveaux acteurs tels que les collectivités locales, qui mettent en place des postes d'agents de développement chargés de l'agriculture pour se donner les moyens de concrétiser des orientations de politique territoriale, questionnent les relations entre les différents acteurs institutionnels.

Mais si les métiers de l'animation ou du développement territorial se redéfinissent, le processus n'est pas stabilisé ; en atteste l'hétérogénéité des pratiques dans la mise en œuvre des approches territoriales. Certes, la prise en compte de cette dimension se traduit par l'émergence de postes et de missions spécifiques, mais ces missions ne sont pas (encore ?) bien reconnues ; ce qu'elles recouvrent précisément et la manière dont elles peuvent s'intégrer et s'articuler avec les autres missions exercées par les organismes de développement agricole restent flous. Leur mise en place interroge de fait la division du travail entre les agents : tout en maintenant des fonctions d'appui technico-économique (missions en déclin, au profit de la coopération) et de conseil d'entreprise (missions en développement, que les chambres ne sont pas les seules à exercer, au profit des centres de gestion), il s'agit de répondre à de nouvelles attentes, à la fois celles des agriculteurs et celles d'autres acteurs : à quels compétences cela renvoie-t-il ? Comment peuvent-elles se structurer en métiers nouveaux ou s'agencer à l'existant ? Quelles évolutions de l'organisation des services cela suppose-t-il ? C'est sur ces questions que portait la mise en place d'un dispositif expérimental d'accompagnement des agriculteurs dans trois sites proches des villes de Le Mans, Angers et Nantes⁸.

2. Un dispositif d'appui aux agriculteurs visant à construire un point de vue professionnel collectif

Constituer des collectifs locaux intégrant la diversité

Le dispositif de travail mis en place, centré sur la constitution de groupes locaux d'agriculteurs, reposait sur un certain nombre de fondements sociologiques et de principes d'action issus de la démarche de développement local du GERDAL⁹, replacés dans le contexte périurbain et confrontés aux expériences des agents impliqués dans ce travail autour de la notion de *prospective territoriale*.

L'accent mis sur la dimension collective n'est pas une fin en soi. Outre le fait qu'un groupe rend possible pour les agriculteurs le renforcement de leurs liens professionnels dans un contexte où ils peuvent se sentir isolés, la démarche de groupe trouve un sens spécifique en périurbain où les agriculteurs ressentent souvent des difficultés ou font face à des attentes (d'élus, d'habitants, de groupes de pression, etc.) pour lesquelles ils ne peuvent trouver des réponses individuelles. En effet la production de connaissances, la redéfinition de règles d'action que suppose « l'invention » de ces réponses, reposent de façon centrale sur une activité collective visant à analyser la situation, à savoir quoi faire et comment le faire. Se constituer en interlocuteurs actifs des collectivités locales, c'est être en capacité de formuler précisément, à partir d'un point de vue propre, les problèmes à résoudre ou les questions que soulève la prise en compte – le traitement - des demandes / pressions qui leur sont adressées. C'est ensuite être en capacité d'élaborer des réponses ou des propositions et de s'engager dans des démarches d'organisation et de discussion / négociation avec d'autres acteurs, pour les concrétiser. Un tel processus relève d'un travail de réflexion qui porte à la fois sur l'analyse des

⁸ Les sites ont été choisis en fonction des enjeux agricoles, des dynamiques de développement urbain en cours et des relations avec les collectivités locales. Ainsi au Mans, le choix du site sur la communauté de communes (CC) de l'Orée de Bercé de Bélinois résulte des discussions entre la Chambre et cette CC où l'agriculture occupe encore une place importante. Sur Angers, il résulte de la volonté conjointe de l'Agglomération et de la Chambre d'Agriculture de mieux travailler avec les agriculteurs d'un secteur où les élus souhaitent maintenir une zone agricole importante située entre la ville d'Angers et une polarité urbaine, alors que l'agriculture connaît un recul (l'arboriculture en particulier). Sur Nantes, les élus et la CA souhaitent travailler sur l'articulation entre enjeux urbains, agricoles et environnementaux dans le secteur Nord-Ouest de l'agglomération.

⁹ Notamment : Darré 1996, *L'invention des pratiques dans l'agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance*. Darré J.P., 2006. La recherche co-active de solutions entre agents de développement et agriculteurs. Ruault C., 1996, L'invention collective de l'action.

situations et sur l'élaboration d'une vision prospective de leurs activités, en lien avec ce qu'ils peuvent et veulent modifier (les buts qu'ils poursuivent). Ce travail n'est ni seulement, ni même d'abord individuel : il s'opère dans le dialogue et, en premier lieu, dans le dialogue entre des pairs, entre des individus exerçant des activités communes (ou proches) dans un même contexte ; autrement dit susceptibles de partager les mêmes préoccupations de par leurs activités et positions sociales.

Le rôle du groupe renvoie donc fondamentalement à la fonction réflexive et cognitive du dialogue. Pour cela une place centrale a été accordée à la connaissance pratique des agriculteurs comme base de la réflexion, et ce en mettant l'accent sur une analyse des situations (dans leur diversité) et de l'avenir de leurs activités dans le contexte de travail et de vie quotidienne des personnes mobilisées, de ce fait nécessairement localisée. Concrètement, *la constitution des groupes* sur les trois sites reposait sur deux principes : l'articulation avec les dynamiques socioprofessionnelles locales des agriculteurs, c'est-à-dire le choix d'une échelle qui coïncide au mieux avec leurs réseaux de sociabilité professionnelle¹⁰ et un principe d'ouverture : une fois le terrain choisi (couvrant de 4 à 9 communes)¹¹, tous les agriculteurs étaient invités. Il s'agissait en effet de *permettre à un maximum d'agriculteurs*, quels que soient leur production et leur statut (pluriactifs, agriculteurs à titre principal ou à temps plein), de *participer* à la réflexion, dans la mesure où ils le souhaitaient, et de prendre ainsi en compte *la diversité* de l'agriculture en périurbain.

Participation aux groupes et dynamiques socio professionnelles locales

Au Mans ce sont principalement des éleveurs laitiers qui étaient présents aux réunions. A Angers, les deux principaux segments professionnels locaux (éleveurs et cultures spécialisées) étaient représentés, sans toutefois de maraîcher et de professionnel du cheval. A Nantes, la diversité était représentée, à l'image des productions locales (dominante d'éleveurs laitiers et un professionnel du cheval).

L'analyse quantitative et qualitative de la participation aux groupes a mis en évidence des liens avec la structure des réseaux de dialogue et la façon dont ils ont été pris en compte (voir aussi Annexe) :

- Au Mans, où l'échelle du dispositif était plus large que celle des réseaux de dialogue et d'entraide, on a retrouvé une correspondance entre la configuration du groupe et les réseaux habituels de dialogue, structurés autour de l'entraide en élevage bovin (d'où la forte représentation des laitiers) et des groupes de développement (CUMA, syndicats locaux).

- A Angers, la participation plus faible peut être reliée à des réseaux de dialogue moins denses que sur les deux autres sites. La profession agricole y était plus éclatée, caractérisée par l'existence de plusieurs « mondes professionnels » séparés, correspondant à des métiers bien spécifiques : élevage et cultures spécialisées, où coexistent des entreprises hétérogènes : horticulteurs, pépiniéristes, arboriculteurs, employant une main d'œuvre salariée et ne pratiquant pas d'entraide. Par ailleurs le territoire d'intervention est « à cheval » sur deux réseaux d'éleveurs.

- A Nantes, on retrouve une relative correspondance entre l'échelle des réseaux de dialogue, structurés par l'existence de liens d'entraide autour de l'élevage et par l'appartenance à des collectifs militants actifs (des représentants participaient au groupe) et celle du dispositif, cependant un peu élargi, ce qui a été confirmé par certains membres du groupe qui ont fait remarquer qu'ils ne se connaissaient pas tous.

Si la diversité des participants dans les groupes ne reflétait pas toujours la population agricole du secteur (cf. annexe), dans les faits ces groupes (de 8 à 21 agriculteurs invités, soit 1/4 et 1/3 des exploitations sur Nantes et Le Mans, en proportion moindre sur Angers) ont réuni à la fois de responsables professionnels et des agriculteurs lambda, et une diversité de types et de modes de productions, exercés dans des situations variées. Un agriculteur près du Mans souligne ainsi : « *L'intérêt (de ce groupe), c'est de pouvoir confronter différentes idées* », de « *rencontrer des*

¹⁰ Ce principe repose sur le constat (largement partagé par les agents) d'un lien positif entre le niveau de participation aux réunions et leur proximité géographique. D'un autre côté, le fait de s'appuyer sur des réseaux de dialogue existants peut favoriser la dynamique collective sur la durée, le dialogue et la réflexion instaurés en réunion pouvant se poursuivre au dehors de celles-ci.

¹¹ En pratique, les échelles retenues : 4 communes contiguës près de Nantes et Angers et 9 près du Mans ont résulté d'un compromis entre la prise en compte des réseaux de dialogue (identifiés par des enquêtes sociologiques) et des propositions issues des discussions sur les enjeux de développement urbain et agricole entre la collectivité locale et la Chambre d'agriculture.

agriculteurs faisant d'autres productions, avec d'autres problèmes (...) On n'est pas tous dans la même situation ; moi je suis dans l'agglomération, on fait partie du cadre de vie, mais il y a aussi ceux qui sont plus distants. Pour celui qui est plus proche de la ville (comme moi), c'est forcément se diversifier et développer la vente directe. Pour celui qui est plus distant, peut-être il faudra s'agrandir, et là peut-être préserver des zones à vocation agricole pérenne».

Enfin, il s'agissait aussi, en accompagnant le groupe pour définir et mettre en œuvre des modalités de dialogue avec les élus, de renforcer la capacité des agriculteurs à porter leurs analyses et leurs propositions, à les faire valoir dans des débats avec les autres acteurs, notamment avec les élus dans le cadre de l'élaboration des politiques de territoire en périurbain. Autrement dit, leur permettre de se situer en tant que *groupe professionnel* dans des processus de discussion et de négociation avec des acteurs politiques locaux. Ce que les agriculteurs ont exprimé à plusieurs reprises, c'est le souhait que le dialogue ne s'engage pas seulement à l'échelle individuelle (par exemple, un maire avec tel agriculteur, lors de conflits fonciers ou de demandes de permis de construire), et qu'ils soient reconnus, donc entendus, en tant que *collectif professionnel local*. Ainsi dans une réunion du groupe près de Nantes, les agriculteurs ont mis en avant « *la nécessité de s'organiser localement de manière visible, entre agriculteurs, en un groupe local et indépendant* », pour se faire entendre dans les projets urbains, alors que, disent-ils, « *les communes se dispensent de négocier collectivement ; elles voient les agriculteurs comme des propriétaires fonciers. Elles trouvent plus facile de les prendre individuellement* ».

A partir du travail produit par chaque groupe, au cours d'une série de réunions étalées sur 6 mois, des rencontres ont donc été organisées avec les élus locaux sur les trois sites, avec des configurations variables suivant les dynamiques de relations institutionnelles entre les CA et la collectivité urbaine concernée.

Confronter le point de vue professionnel agricole et celui des élus politiques locaux : de nouvelles modalités de dialogue à inventer

Lorsque des discussions étaient déjà engagées entre la collectivité urbaine et la Chambre d'agriculture comme c'est le cas à Angers et à Nantes (s'appuyant sur un partenariat institutionnalisé depuis les années 80), celles-ci ont donné lieu à des documents d'orientation dans lesquels des priorités et des objectifs sont formulés. Ainsi, le protocole de partenariat « *Pour un développement d'une agriculture innovante* » signé en 2000 entre la CA de Loire Atlantique et Nantes Métropole décline des axes d'intervention : maîtrise foncière et valorisation des terres à vocation agricole - valorisation des friches notamment -, préservation de la biodiversité et des zones humides, diversification économique et amélioration du lien urbain- rural, amélioration sur l'énergie et les produits phytosanitaires. A Angers, la convention cadre de partenariat et la charte « *Agriculture et urbanisme* », signées en 2006, mettent aussi en avant des objectifs tels que « *maîtriser l'urbanisation (l'étalement urbain) dans les territoires ruraux et péri urbains, prévenir les conflits d'usage, créer ou maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable et vivable et écologiquement responsable* ».

La réflexion produite dans les groupes a permis de passer de ces objectifs généraux à une problématique d'action, c'est à dire à une *formulation précise des problèmes* à traiter pour répondre à de tels objectifs, rapportés à des exemples et à une *diversité de situations*, en lien avec une *analyse fine du contexte local*. Cette production contraste aussi parfois avec les positions de principe ou les discours de responsables professionnels agricoles présents dans les instances de dialogue institutionnelles, dans la mesure où elle met en évidence une diversité de situations et, de ce fait, de positions des agriculteurs en termes d'action souhaitable. Ainsi par exemple à Nantes, la déclinaison des différentes conceptions et pratiques de gestion de l'espace bocager a suscité un débat entre agriculteurs sur la pertinence de préserver ou non des haies ; ou sur les stratégies foncières et leurs interférences avec les possibilités d'installation ; au Mans, il en a été de même sur la question de l'avenir des filières animales longues près de la ville.

Ces problèmes et pistes de solution relèvent de différents registres :

- un *registre technique* : « *quoi faire et comment faire* », à propos notamment des modifications à apporter dans les pratiques, les usages de l'espace, « *améliorer et sécuriser les déplacements agricoles ?* » (Le Mans) ; « *Faire un état des lieux des PLU par commune ; mettre en place des ZAD* »

(Nantes) ; les règles en vigueur autour de l'accès foncier: « travailler sur la réglementation avec les propriétaires pour limiter les locations verbales » ou sur la transmission de chaque exploitation », etc. - un registre stratégique : les façons de se faire entendre, de discuter et de négocier avec les autres acteurs. « Convaincre de la nécessité que les agriculteurs aient de la visibilité pour faire des choix » (Angers) ; « Mettre en place un système pour avoir un droit de regard sur les mouvements de foncier (Nantes) » ; « Développer la représentation des agriculteurs dans les instances de décision territoriales... » (Nantes).

- celui de l'organisation professionnelle entre agriculteurs, et entre eux et leurs organisations (les échelles de travail, la nature des collectifs à constituer, la façon de se faire représenter...) : « S'organiser localement de manière visible et indépendante entre agriculteurs? » (Nantes) ; « Lors de la révision des PLU: être collectivement présents et actifs dans leur élaboration ; réunir les agriculteurs localement » (Le Mans, Angers).

- enfin celui de la façon de communiquer et de dialoguer avec d'autres acteurs: « Mettre en place des lieux de débats citoyens- agriculteurs ; s'impliquer dans la vie associative de la commune ; informer par le bulletin municipal (sur les règles d'usage de l'espace), accueillir des élèves » (Nantes).

La plupart des problèmes ont été traités à partir de plusieurs de ces registres, mettant en évidence le fait que pour aboutir à des solutions concrètes, il faut prendre en compte différentes dimensions. Autrement dit, ce qui fait la qualification professionnelle d'un agriculteur près des villes (et donc la possibilité d'y assurer son avenir) c'est maîtriser à la fois les facteurs techniques et économiques de la production ou de la transformation et l'ensemble de ces différentes dimensions. Dans ce sens, la démarche mise en oeuvre a permis de préciser ce que peut signifier accompagner les agriculteurs : les aider à maîtriser ces dimensions, conjointement. C'est ce qu'exprime un agriculteur du Mans : « ce travail du groupe, c'est la continuité de mon métier. Je suis agriculteur avec une idée, c'est de transmettre. Quand on a un siège d'exploitation et un lotissement qui vient se mettre à côté, qu'on va enlever (perdre) ces terrains ... J'en ai parlé aux agents de la commune, ils m'ont dit : on est proche du Mans, il faut faire avec ! C'est une remise en cause perpétuelle, c'est pas évident à vivre. Est-ce qu'on se pose les bonnes questions, est-ce que Par rapport à la démarche prospective, le fait de se retrouver dans le groupe, ça a permis d'en discuter.... parce que justement dans mon canton, il n'y a plus de (groupes), plus vraiment de dynamique agricole » .

C'est donc sur cette base que différentes rencontres avec les élus ont été organisées, à l'initiative des agriculteurs à Nantes et Angers. Après l'expression, par les agriculteurs du groupe, des problèmes formulés et des pistes de solutions, ce fut l'occasion pour des élus, dont la plupart ne participent pas à des instances institutionnelles de dialogue avec des représentants professionnels agricoles, d'entendre une parole professionnelle : « on n'a jamais discuté de ces problèmes précisément » (ni entre élus, ni avec les agriculteurs en réunion), a souligné un élu du Mans. En retour, ils ont pu interpeller les agriculteurs, en fonction de leurs propres visions et attentes à l'égard de l'agriculture¹². A Nantes, certains élus ont réaffirmé leur souhait de « conforter la vocation agricole du secteur », notamment au travers des outils d'urbanisme POS et PLU. Mais ils ont renvoyé au monde agricole une part de la responsabilité pour assurer l'avenir de l'agriculture : est-ce qu'il y a des candidats à l'installation ? et est-ce que ces candidats ont la possibilité de s'installer, compte tenu des stratégies foncières et d'agrandissement d'autres exploitations ? « Il faut s'entendre sur la politique agricole... Au niveau aménagement foncier, plein d'exploitations se sont agrandies alors que des gens veulent s'installer » (notamment sur des petites surfaces). Sur les trois sites, les élus ont aussi incité les agriculteurs à « porter des projets! » plus activement et à ne pas seulement réagir à ce que proposaient les élus, et aussi à « participer à la définition des PLU sans attendre qu'ils soient adoptés ».

Enfin les élus ont souligné que ce mode d'animation a permis à chacun de s'exprimer librement et qu'à leurs yeux (notamment à Nantes) la composition du groupe représentait les différentes « sensibilités politiques » présentes sur leur territoire.

Une légitimité professionnelle et politique du travail produit par les groupes

¹² Ces attentes ont été mises en évidence à partir d'une série d'entretiens avec des élus des trois agglomérations : cf. analyse dans Thureau B., Ruault C., Le Guen R., *La place de l'agriculture dans le développement urbain : le point de vue d'élus des agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans (texte à paraître)*.

La reconnaissance par les agriculteurs, comme par les élus, de la qualité de la production du groupe paraît liée, non pas à son caractère institutionnel ou au statut des participants (représentants ou responsables professionnels), mais : a) à la composition du groupe et au mode de conduite du dialogue en réunion, qui ont permis des échanges libres et élargis entre des agriculteurs aux orientations productives et aux logiques d'action diverses ; b) à la fidélité des résultats rendus publics, au regard des propos tenus au sein du groupe de telle sorte que les agriculteurs s'y retrouvent (y reconnaissent leurs points de vue).

Les élus locaux interpellent les organisations professionnelles agricoles sur leur légitimité à représenter tous les agriculteurs de leur territoire - notamment ceux dont ils pensent que les activités et les modes de production correspondent à des enjeux de développement urbain (vente directe, agriculture bio, combinaison d'activités productives et d'activités d'accueil ou pédagogiques). Pour eux, la capacité de ces organisations à travailler avec la *diversité des agricultures et des agriculteurs* est en effet une condition majeure de leur reconnaissance. L'expérience PALDU a montré que cela supposait *des modalités spécifiques de mobilisation des agriculteurs et de constitution de collectifs*, sachant que, généralement, ces collectifs ne préexistent pas à la réflexion à mener. Non qu'il n'en existait pas sur les secteurs concernés, mais ils ont d'autres objectifs et enjeux et n'étaient donc pas à même de représenter les agriculteurs et de porter leurs débats sur les questions à traiter ici. Par ailleurs, nos études ont montré que plus on s'approche de la ville, plus la densité des réseaux professionnels tend à se réduire, comme en témoigne cet agriculteur près du Mans, qui souligne son intérêt d'avoir pu discuter de ses inquiétudes avec des collègues dans un contexte où « *justement dans mon canton, il n'y a plus de groupes, plus vraiment de dynamique agricole* ».

3. Organisation institutionnelle et compétences du conseil de territoire

Le travail mené avec neuf conseillers de Chambres d'agriculture, -l'analyse de la production des groupes et de la manière dont celle-ci a pu être discutée avec les élus locaux -, montre ce que peut signifier *prendre en compte la dimension territoriale* et le *genre de compétences* auxquelles celle-ci renvoie. Des compétences qui peuvent être situées sur deux plans principaux :

- la capacité à concevoir et à organiser des dispositifs de travail pertinents pour une réflexion collective entre agriculteurs et pour un dialogue avec d'autres acteurs, notamment politiques, pour discuter de la place de l'agriculture sur le territoire : quelles sont les échelles pertinentes ? Quel type de configuration collective peut favoriser l'engagement des agriculteurs à parler de leurs problèmes entre eux et à leur apporter des réponses pertinentes et opérationnelles de leurs points de vue ? Selon la nature des problèmes ou des enjeux auxquels ils renvoient, quels sont les acteurs avec lesquels discuter et comment concevoir les étapes de ce processus ?
- l'acquisition d'une méthodologie de conduite d'un processus de production de connaissances par les agriculteurs et de dialogue entre acteurs.

a) Concevoir et organiser des dispositifs de travail pertinents au regard des problèmes à traiter

Notre expérience a montré l'importance de parvenir à *articuler plusieurs échelles* de travail et de dialogue correspondant aux différents enjeux : l'échelle des procédures et de construction des plans d'urbanisme ; celles de la commune et de l'intercommunalité, dont la prise en compte varie en fonction des problèmes à traiter. La structuration locale d'un point de vue des agriculteurs renvoie à des collectifs localisés qui permettent une mobilisation effective et une connaissance du territoire débouchant sur une réflexion à visée pratique.

La construction d'un point de vue propre à chacun des acteurs, condition du dialogue

Engager le dialogue pour faire entendre sa vision des choses et pour être à même de la confronter à d'autres, de prendre en compte leurs attentes ou problèmes, suppose de savoir ce qu'on veut soi-même. Ce qui ne va pas de soi. Le dialogue entre élus et agriculteurs met en jeu une *dimension cognitive* qui porte sur la façon dont chaque catégorie analyse la question de l'agriculture périurbaine, à partir de deux types de *points de vue* différents (points de vue entendus ici en tant que rapports aux situations déterminés par des activités et des positions sociales objectivement situées). Sachant que, du

côté des agriculteurs comme de celui des élus, ces points de vue sont hétérogènes, autant en ce qui concerne les conceptions du métier d'agriculteur que le rôle de l' élu local (nos études sociologiques ont montré que c'était particulièrement vrai en périurbain). Mais ce dialogue met aussi en jeu des positions sociales inégales, dès lors que ce dialogue s'élargit, c'est-à-dire déborde la frontière des responsables professionnels habitués aux discussions avec des élus, souvent familiers des normes de débat en vigueur dans des instances institutionnelles de concertation. Dans ces conditions, la possibilité d'un dialogue équilibré suppose un travail préalable des uns et des autres pour élaborer une vision des choses allant au-delà de revendications ou de positions institutionnelles, inscrite dans une dimension pratique de la réflexion.

Favoriser l'engagement des agriculteurs dans ce type de travail renvoie à plusieurs conditions de mobilisation et d'efficacité de la réflexion :

- Prendre en compte la dimension sociale, c'est-à-dire mobiliser les agriculteurs sur la base de leurs réseaux d'interconnaissance, qui favorise leur participation. Bien entendu, cela soulève des questions dans des contextes où les réseaux de dialogue peuvent être relativement peu constitués (comme près d'Angers), mais aussi là où les réseaux du développement agricole « classique » laissent de côté certaines positions d'agriculteurs. L'absence de certains profils d'agriculteurs, sur Angers et Le Mans notamment, éleveurs de chevaux, maraîchers vendant en direct, a mis en évidence cette difficulté (cf. Annexe et encadré p.4).
- Choisir une échelle de réflexion au niveau de laquelle les agriculteurs « connaissent » les situations et peuvent se saisir du contexte, dans le sens de : « on peut en parler » de manière précise, sur la base de pratiques et d'expériences¹³.
- Clarifier le statut du groupe et ses liens avec les autres instances et les responsables professionnels présents dans ces instances, en précisant avec les agriculteurs de quelle façon les résultats peuvent être repris et discutés en fonction des thèmes abordés. Si cela ne peut être défini à l'avance, c'est en revanche un point à traiter en tant que tel dans la conduite de la réflexion, suivant les problèmes soulevés, de même que l'identification des interlocuteurs en fonction de leur compétence technique ou politique, en tant qu' élu en charge de telle ou telle question.

Ces conditions d'engagement des agriculteurs comportent *un double enjeu* :

- *La légitimité des représentants professionnels agricoles locaux* : il s'agit d'éviter la distance, ressentie par les agriculteurs, entre eux et ceux qui les représentent dans les instances de discussion entre Chambres d'agriculture (CA) et collectivités locales (CL). Plus la position des représentants tient compte de ce qui a été dit et réfléchi localement, plus les agriculteurs peuvent se retrouver dans leurs positions, et plus en retour ces représentants seront capables de porter une parole utile à l'action.
- *La valorisation du travail produit* : l'efficacité de la réflexion passe par son ancrage local et par la mobilisation de la connaissance des agriculteurs en lien avec des problèmes précis et des discussions finalisées. Elle passe aussi par les caractéristiques du dialogue, comme la souplesse et la liberté de la parole, l'évolution du débat. En même temps, pour que ce travail soit véritablement reconnu, il faut articuler ces formes de travail non institutionnelles avec le dialogue institutionnel entre CA et CL.

Autrement dit, il s'agit de parvenir à articuler une activité cognitive et un dispositif politico-administratif, en renforçant les liens entre les agriculteurs et leurs organisations professionnelles (avec ce que cela suppose de construction de la parole des représentants à partir d'une réflexion collective locale des agriculteurs), ainsi qu'entre les élus communaux et les élus concernés par les questions agricoles au sein des instances intercommunales. Le dialogue entre élus et agriculteurs est donc un *dispositif à deux types de points de vue, mais à quatre acteurs* : agriculteurs, organisations professionnelles, élus locaux, élus intercommunaux.

¹³ Ce qui n'empêche pas de faire le lien entre ces pratiques et situations locales, et des éléments d'un contexte plus large (régional, national, européen, etc.), comme l'ont montré les analyses des agriculteurs.

Or dans les cas de figure étudiés¹⁴, les dispositifs institutionnels actuels de concertation comporte un processus de dialogue entre un très petit nombre de protagonistes : des élus politiques d'un côté (avec un ou deux chargés de mission), et de l'autre, des responsables professionnels agricoles (avec également un ou deux chargés de mission) dont la relation avec les réseaux locaux d'agriculteurs n'est pas toujours explicitée ni construite. L'expérience PALDU montre que, du côté du monde agricole, c'est dans le renforcement et la clarification de cette relation que se joue non seulement le contenu - et donc le produit- du dialogue mais aussi la légitimité des organismes à représenter en périurbain les différents agriculteurs et leurs modes de production. Pour les élus, la question se présente différemment : l'élaboration de leur point de vue nécessite l'accès à des scènes spécifiques de débat sur l'agriculture qui sont souvent très ténues, voire inexistantes - celles-ci concernant la plupart du temps des questions d'aménagement liées au foncier ou d'aménités (environnement, eau, paysage) -.

b) Des compétences méthodologiques spécifiques

Le second type de compétence à acquérir a trait à la *méthodologie de conduite d'un processus de production de connaissances* par les agriculteurs tenant compte de leurs différentes structures d'exploitation, conceptions du métier et pratiques professionnelles locales. A travers l'expérimentation PALDU se dégage une partie spécifique de cette compétence, qui consiste à aider les agriculteurs à élaborer une certaine *vision prospective* de leurs activités près des villes, en tenant compte de la temporalité politique de programmes locaux d'aménagement du territoire, en particulier les SCOT.

Ce processus est fondé sur deux principes : a) la capacité d'un groupe d'agriculteurs à élaborer des réponses ou des propositions au regard des problèmes qu'ils se posent repose sur la richesse des idées et des connaissances de ses membres, et ce d'autant plus que le genre de participation visée est de l'ordre d'un engagement pratique plutôt que politique. b) Mais ces idées et connaissances ne sont pas immédiatement disponibles pour la réflexion ; leur production suppose un travail collectif spécifique.

Développé avec les groupes PALDU, ce processus montre que la conduite d'une discussion qui soit perçue comme productive, suppose de la part des agents, des compétences particulières, distinctes (mais qui peuvent être complémentaires) de l'apport d'information, l'expertise, l'appui logistique, la coordination, ou encore la pédagogie.. Ce qui est visé, au travers de telles compétences *d'aide méthodologique à la réflexion*, c'est d'augmenter l'efficacité de la production et de l'exploitation des idées, dans leur diversité. En réunion, cela suppose de centrer les interventions sur la parole des participants : les aider à s'exprimer et faire préciser ce qui est dit¹⁵ puis, mettre en évidence les différentes dimensions des idées et des situations évoquées, formuler à partir de là des nouvelles questions, en aidant à distinguer ce qui est de l'ordre des questions qu'on se pose et des questions nécessitant une recherche d'informations ou des compétences d'experts - en aidant, dans ce cas, à évaluer et à utiliser les informations, en rendant visible la façon dont elles peuvent concourir (ou non) au traitement du problème ; enfin, montrer les avancées et les points de blocage de la discussion.

Autrement dit, ce qui est en jeu ici, c'est de s'assurer que ce qui est dit est utile et utilisable, pour maintenir l'engagement des participants sur la durée. Un des points positifs relevés par les agriculteurs dans les bilans locaux porte sur la fidélité et la précision des documents produits au regard de ce qu'ils ont dit : pour identifier clairement les problèmes formulés, les pistes de solutions et les arguments associés, pour les mettre en relation avec des situations précises en restituant leur diversité. Ces documents ont servi de point de repère d'une réunion à l'autre (en faisant apparaître l'avancée du traitement des problèmes) et de base de discussion avec les élus. Soulignons que le mode de traitement de la parole des agriculteurs, de telle sorte qu'ils (tous) s'y retrouvent et que ce qui est dit soit perçu comme utile pour l'action, constitue une condition de la construction et de l'existence d'une *parole professionnelle* face à une *parole politique*, et donc ensuite de leur articulation.

¹⁴ A savoir les dispositifs de relations entre les Chambres d'agriculture départementales et les collectivités urbaines de Nantes, Angers, Le Mans, La Roche-sur-Yon et Laval.

¹⁵ Sur ce plan, l'aide méthodologique passe aussi par des interventions favorisant une prise de parole équilibrée de la part des protagonistes, en "gérant" les écarts de positions sociales et donc d'accès à la parole ou de possibilités d'être entendu au sein du groupe.

Dans le champ de ce qu'on appelle l'animation du développement, cette forme d'intervention doit être distinguée de certaines démarches type qui aboutissent à placer les participants dans un cadre rigide ou à faire d'un déroulement d'étapes ou de modalités de travail prédéfinies un exercice ou un but en soi, aux dépens de la production d'idées, et au risque d'instrumentaliser les participants. Les travaux menés avec les agents ont mis l'accent, en revanche, sur l'importance d'être attentif à la parole produite et à son utilisation. Ce qui n'est pas simplement de l'écoute; il s'agit aussi de faire préciser (vs des généralités) et d'interroger ce qui est dit. L'efficacité de ce rôle dépend de deux capacités : *rester dans le sens* de ce qui est dit et *mettre de l'ordre* dans les idées produites – mettre en évidence la dynamique sous-jacente à la discussion – pour aider les participants à s'y retrouver. En quittant les procédés qui consistent à définir préalablement des entrées, des catégories, des objets classés¹⁶ pour faire produire des réponses, il s'agit de produire un ordre de la pensée à partir d'un désordre de l'expression, un ordre qui traduise la logique et le sens des débats, de leur point de vue. Le dialogue entre agriculteurs et élus (comme dans d'autres configurations pluri-acteurs : cf. Candau et Ruault, 2006) procède de ce même type de conduite, pour permettre l'expression (équilibrée) et la confrontation des idées, la mise en évidence des points d'accord ou de divergence (et non la recherche d'un consensus).

Repenser la division du travail de conseil en combinant fonctions d'étude/ expertise et d'animation/aide méthodologique

Si les collectivités locales sont souvent demandeuses d'études pour élaborer des grilles de lecture de l'agriculture et de son évolution sur leur territoire, elles formulent aussi désormais explicitement, comme nous l'avons entendu dans les réunions et au cours de nos entretiens, des demandes qui concernent l'élaboration de propositions et même d'un « projet » de la part du monde agricole. Les études et diagnostics apportent des éléments de description des situations, voire débouchent sur la formulation de grandes orientations ou objectifs, mais elles ne disent pas ce qu'il faut faire, quelles actions mener, avec qui et comment.

Prenons le cas d'un travail d'expertise en cours sur l'état des terres en friches autour de Nantes. Un élu de la métropole explique au cours de la réunion d'échange avec les agriculteurs : « *L'inventaire des terres en friche, avec le diagnostic, ça montre entre 4000 et 5000 ha... il faut aller jusqu'au bout sur l'ensemble des communes. Quand on aura le constat exact de toutes les friches avec 4 niveaux (de 2 ans, plus, etc., on aura des éléments, parcelle par parcelle, de l'état des friches, qui doit être discuté avec un groupe de travail comme celui-ci, par exemple sur chaque territoire. On souhaite qu'il y ait d'autres groupes comme ça et qu'il y ait des objectifs ; y compris se fâcher avec des propriétaires... parce que 4000 ha de friches, c'est scandaleux quand on connaît la demande en foncier !* » (nous soulignons)

L'analyse comparée de plusieurs actions menées et des dispositifs qui les soutiennent en territoires périurbains¹⁷ a mis en évidence la prédominance d'activités d'expertise (diagnostics, études) conduites par les CA aux dépens du poids faible accordé à la mobilisation de la connaissance des agriculteurs et à leur réflexion pour aller vers l'action. Dans ces conditions, les orientations et les actions définies résultent principalement du point de vue des techniciens conforté par celui de quelques responsables professionnels (les « relais locaux »).

Pour reprendre le cas ci-dessus, la notion de friches renvoie à des critères de qualification de l'usage des terres qui diffèrent selon les acteurs ; par ailleurs, les conditions de remise en culture dépendent des logiques d'action des agriculteurs et des propriétaires. La formulation de solutions durables suppose donc que ces points de vue soient explicités et discutés. C'est à cette activité de réflexion par ceux dont on attend un changement de pratiques - en premier lieu les agriculteurs et les propriétaires - que renvoie l'invitation de cet élu Nantais à constituer un groupe de travail dont la réflexion peut être

¹⁶ ... traduits par l'usage de tableaux, plan de thèmes ou de questions, supports techniques d'expression, etc.

¹⁷ Plusieurs actions de développement spécifiques à un territoire péri urbain ont été analysées : l'élaboration du projet agricole d'Angers Loire Métropole, la mise en place d'un observatoire agricole près de la Roche-sur-Yon ; la qualification et la valorisation des friches près de Nantes.

alimentée par les résultats des diagnostics mais passe par leur propre évaluation de l'usage des terres et de l'avenir possible de cet usage.

Articuler conseil d'entreprise et de territoire

On observe dans les CA une tendance à la spécialisation des métiers de conseil: conseillers spécialisés, d'entreprise, animateur ou conseiller de territoire, expert- chargé d'étude, etc. Et le travail et la communication entre eux ne sont évidemment pas spontanés.

Si par approche territoriale du développement agricole, on entend la prise en compte des interactions entre les activités des agriculteurs et celles des autres acteurs **dans l'espace** sur lequel ils travaillent, des distinctions strictes entre approche « territoire » et « filière » ou « entreprise », n'ont pas beaucoup de sens du côté des agriculteurs car ils ont à combiner ces catégories, certes différemment suivant leurs modes de production et leurs choix d'activités et de pratiques. Nous l'avons vu dans l'analyse des problèmes et des pistes de solutions formulés à propos de leur avenir : être agriculteur près des villes, c'est à la fois produire (plus éventuellement transformer) et prendre en compte des attentes, des contraintes, des rôles attendus par les politiques locaux et des groupes de pression organisés, en ce qui concerne la gestion de l'espace, la protection de l'environnement, etc.. Cela peut se traduire par des formes de contrats mais aussi, nécessairement, par une manière de raisonner les activités et de faire des choix. Dans ces conditions, la maîtrise de l'exercice de leur métier par les agriculteurs et la possibilité qu'ils s'engagent dans des discussions et des partenariats (dont nous avons montré la complexité) renvoient à de multiples compétences : appui technique pointu, aide à la constitution de collectifs qui fonctionnent (cf. plus haut) et appui méthodologique ad-hoc, possibilité d'accès des agriculteurs à des informations ou des formations idoines.

La combinaison de ces différents appuis interroge la division du travail au sein des organismes ayant un rôle de développement agricole ; elle amène à devoir penser l'articulation entre services et entre métiers. Ainsi, la réflexion qui est en cours à la CA de Loire Atlantique montre que la seule mise en place d'un service territoire ne garantissait pas la prise en compte de ces différentes dimensions de l'appui aux agriculteurs. Le conseiller territoire, conçu autour d'un rôle de pivot, doit pouvoir interpellier les autres services : sur l'installation – transmission, le développement de filières courtes, la question environnementale dans les bâtiments, etc., au fil des problèmes, ce qui suppose d'organiser la coopération et la distribution des compétences.

Conclusion

L'émergence d'une figure nouvelle du développement agricole et local à partir des territoires périurbains, le conseiller de territoire, soulève deux exigences : celle de la logique du travail des agents de développement, celle de l'engagement de leurs institutions.

L'expérimentation PALDU met en évidence l'importance de la *continuité de l'action*, enjeu majeur pour l'avenir des agriculteurs périurbains. Les résultats auxquels nous sommes parvenus et les bilans qui en ont été faits, tant du côté des agriculteurs que des élus locaux, ont clairement mis en évidence leurs attentes de poursuivre le travail engagé : ils souhaitent, d'une part, entreprendre des actions concrètes et, d'autre part, approfondir le dialogue. Autrement dit, il s'agit de réfléchir à une possibilité effective et durable d'accompagner la réflexion des acteurs de terrain, depuis l'explicitation de leurs préoccupations jusqu'à l'émergence et la réalisation de leurs projets. Cela suppose *des compétences et un suivi mis en œuvre sur la durée*, à la différence d'appuis ponctuels, initiés et conclus « par projet », qui semblent caractériser de plus en plus la fonction d'agent de développement et de leurs institutions.

Car cette logique de projet, qui incite à des interventions conçues le plus souvent indépendamment les unes des autres, qui se succèdent à des échelles de temps limitées, s'accommode fort mal de la construction sur la durée de dispositifs de travail avec les agriculteurs qui puissent s'appuyer sur leurs dynamiques socio techniques et sur leurs logiques d'action propres. Comment mobiliser les compétences nécessaires des agents de développement ? La logique par projet rend difficile la cohérence entre les actions de développement, dans la mesure où, comme nous l'avons vu pour les agents engagés dans l'expérimentation PALDU, il s'agit de passer d'un programme à un autre en essayant de contrôler leur temps et leurs coûts plutôt que de se centrer sur le contenu et les résultats de

leurs activités sur la durée. Elle éloigne aussi de plus en plus les agents de développement du terrain, qui le vivent d'ailleurs souvent fort mal.

Pour les Chambres d'agriculture comme pour les services des collectivités locales qui disposent de moyens d'animation territoriale d'actions de développement, répondre aux attentes des élus et des agriculteurs - entreprendre des actions concrètes et approfondir le dialogue - implique d'envisager des *dispositifs et des méthodes durablement intégrés à leur champ d'activités ordinaire*. Autrement dit, il s'agit d'*institutionnaliser* les résultats de ce qui était, dans le cadre de PALDU, une expérimentation sur trois terrains, pour que les activités de réflexion collective des agriculteurs et d'échange avec les élus locaux soient rendues régulièrement opérationnelles et légitimes.

Mais la question des conditions du maintien de ces démarches de développement reste aujourd'hui entière. Certes, le maintien du soutien des collectivités urbaines à l'agriculture locale dépend de leur volonté et leur capacité à s'engager dans une discussion sur l'orientation de l'agriculture. Mais il dépend sans doute davantage de l'engagement de la profession en tant qu'institution dans les démarches de développement des agglomérations. C'est en s'appuyant sur cet engagement que les élus intercommunaux en charge de l'agriculture pourront obtenir le maintien des moyens de l'intercommunalité : moyens financiers, mais aussi la prise en compte de l'agriculture *d'emblée* dans les projets d'aménagement du territoire. On doit ainsi demander quelles sont la volonté et la capacité réelles des organisations professionnelles agricoles, de leurs dirigeants en particulier, à obtenir le maintien de ces moyens.

Bibliographie

- BRIVES H. *L'évolution du conseil agricole et du rôle des chambres d'agriculture*. Dans: L'univers des organisations professionnelles agricoles, Revue Pour n° 196-197, Mars 2008
- CANDAU J., RUAULT C. 2006, *A propos de la concertation participative, réflexions sur les enjeux d'une fonction de médiation*. Dans : La formation au dialogue territorial. Clés issues d'une réflexion collective. Educagri éditions. pp 161-174
- CORDELIER S. *L'émergence de groupes provenant de systèmes de production différents*. Dans L'univers des organisations professionnelles agricoles. Revue Pour , n° 196/197 ; Mars 2008
- DARRÉ J.P., 2006. *La recherche co-active de solutions entre agents de développement et agriculteurs*. Editions GRET, CNEARC, GERDAL.
- LEMERY B., 2006, *Nouvelle agriculture, nouvelles formes et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs*. pp. 234-252. Dans : *Conseiller en agriculture*. INRA- Educagri
- LEMERY B., 1995: *La profession de conseiller agricole. Un point de vue de sociologue*. Travaux et innovations, n° 16, Mars 1995, pp. 62-65.
- RUAULT C. et LEMERY B., 2009. *Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire*. Dans : Compagnone, Auricoste, Lemery (coord.) Conseil et développement en agriculture ; quelles nouvelles pratiques. Educagri éditions
- VEDEL G., 2006, *Développement agricole et conseil aux agriculteurs, de la productivité aux développement durable*. Dans *Conseiller en agriculture ; 2006 INRA Educagri*
- SOULARD C., THAREAU B., 2009, *Les exploitations agricoles périurbaines : diversité et logiques de développement*. Innovation agronomique 2009, n° 5, pp 27-40
- THAREAU B., RUAULT C., LE GUEN R., *La place de l'agriculture dans le développement urbain : le point de vue d'élus des agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans*. A paraître dans RURALIA 2010
- THAREAU B. *Identités professionnelles et réseaux de dialogue d'agriculteurs près des villes*. Synthèse d'études à proximité d'Angers, Le Mans et Nantes. Projet PALDU, janvier 2009.
- THAREAU B. et LE GUEN R. 2007, *Etre agriculteur près des villes, inventer des modèles professionnels ? Communication au colloque : « Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville »*. Nanterre, 10-12 Octobre 2007

Sigles utilisés

CA : Chambre d'agriculture

CASDAR : Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural

CRA : Chambre régionale d'agriculture
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CL : collectivité locale
GERDAL : Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales
PALDU : Prospective agricole locale et dynamiques urbaines
PLU : Plan local d'urbanisme
POS : Plan d'occupation des sols
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
ZAD : zone d'aménagement différé

Annexe : caractéristiques des sites : agriculture et réseaux de dialogue

Sites	Le Mans	Angers	Nantes
Echelle de travail retenue pour la constitution du groupe	9 communes = Com Communes Orée de Bercé Béloinois	4 communes contiguës Trélazé, St Barthélémy d'Anjou, St Sylvain d'A Le Plessis Grammoire.	4 communes contiguës: Sautron, Orvault, Couëron, La Chapelle sur Erdre.
Productions sur le site	Elevage dominant Lait - viande bovine Volailles – cultures Chevaux - porcs - maraîchage VD 1/5	Très Diversifiées Arboric., pépinières, horticulture 2/5 B Lait ou viande : 1/4 Chevaux : 1/5 VD ?	Lait (1/3) - viande bovine (1/4) + cultures Maraîchage, chevaux VD : 1/5
Dynamiques socio – professionnelles	Réseaux relativement denses, structurés par: - Voisinage, entraide // activités d'élevage - CUMA (nombreuses) et copropriété - Syndicalisme – GDA	Réseaux peu denses Elevage <u>et</u> productions végétales spécialisées: deux mondes séparés - Eleveurs : relations structurées par entraide et groupes techniques - Arbo / pépinières : des relations plus lointaines géographiquement Des agriculteurs isolés: horticulteurs, volailles, loisir, chevaux	Denses mais certains agris isolés (chevaux, horticulture) Les groupes d'entraide en élevage structurants + réseaux vente directe ou engagement militant (associations et groupes divers)
Echelle des réseaux de dialogue	De 2 à 4 communes avec densité plus forte à l'échelle communale	2-4 communes, sans recouper les limites communales	Réseaux communaux reliés par des ponts
Nre d'agri. Invités	76	60	70
// avec réseaux de dialogue	Echelle un peu plus large	« A cheval », pour les éleveurs, sur deux réseaux de dialogue.	Oui, avec échelle plus large

Les études sociologiques menées dans les trois sites retenus ont permis de cerner les caractéristiques de l'agriculture et la diversité des logiques d'action des agriculteurs, ainsi que les dynamiques de relations professionnelles. Concernant ce deuxième point, les caractéristiques des réseaux de dialogue présentent à la fois des points communs entre les sites et des spécificités. L'entraide et la proximité géographique des sièges d'exploitation sont des facteurs structurants dans tous les cas. L'entraide est plus forte autour des activités d'élevage, bovin en particulier. De ce fait les relations de dialogue sont souvent plus fortes entre éleveurs et sur les sites où l'élevage est très présent comme au Sud du Mans. Ce site est aussi caractérisé par des réseaux de dialogue encore fortement structurés par les groupes de développement, les syndicats locaux et les CUMAs .

Sur le site d'Angers, les réseaux de dialogue sont moins denses et plus « éclatés », ce qui peut s'expliquer par une agriculture particulièrement diversifiée et le sentiment des agriculteurs d'appartenir à des mondes professionnels différents suivant qu'ils font de l'élevage (ou polyculture élevage), ou des cultures spécialisées : horticulture, arboriculture, pépinières. «*On ne fait pas le même métier* », disent souvent les premiers. Chacune de ces spécialisations végétales constituent elles mêmes des « segments » professionnels séparés ; certains de ces agriculteurs s'investissent dans des réseaux spécialisés qui dépassent les limites communales, mais les liens entre eux sont globalement faibles. Le site de Nantes se caractérise par l'existence de collectifs militants actifs, l'appartenance à ces réseaux militants ne constituant cependant pas des lignes de clivage entre agriculteurs localement.

Au final il apparaît que la plus ou moins grande diversité interne aux agriculteurs joue un rôle important dans la densité des relations et l'organisation des liens; les éleveurs de chevaux ou les agriculteurs dit « de loisir » étant sur les trois sites relativement isolés. L'existence de groupes locaux de développement, syndicaux ou militants- lorsqu'ils sont actifs (sur Le Mans et Nantes) - joue aussi un rôle important.